



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 11 mai 2023

Le onze mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU.

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14- Votants : 15

Présents : M Benoît COUTEAU, M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ (départ à 22h00), Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Richard LOPEZ (départ à 22h00, pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absent : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2023-05-11-010 – ACHAT PARCELLE ZB 20 AU YOLAIS – COULÉE VERTE

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre du projet des Yolais, il est prévu la création d'une coulée verte au départ des Yolais pour arriver au pont. Pour ce faire, l'achat de terrain au bord de Sèvre est nécessaire.

Il a été convenu avec le propriétaire de la parcelle ZB 20 (5108 m²), à côté des Yolais, un prix de 0,25€/m² avec les frais acte notarié à la charge de la commune, pour cette parcelle en zone inondable.



Il est proposé au conseil municipal de valider l'achat de la parcelle ZB 20 pour un montant de 1 277,00 €, soit 0,25€/m² + les frais d'acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'achat de la parcelle ZB 20
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Servane CHESNEAU

Le Maire
Benoît COUTEAU

